

Le 10 mai 2016

**AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES**  
**INFORMATIONS A TRANSMETTRE AUX FAMILLES SVP**

**RAPPEL**

L'A.I.F.R. du secteur de Rocheservière est l'organisateur secondaire du transport scolaire de quelque 1050 élèves de son territoire vers les établissements suivants :

- Les écoles primaires des communes de L'Herbergement, Mormaison, Rocheservière, St-André-Treize-Voies, St-Philbert-de-Bouaine, St-Sulpice-le-Verdon ;
- Le Collège St-Sauveur de Rocheservière ;
- Les Collèges Jules Ferry et Villebois Mareuil de Montaigu ;
- Les Lycées Léonard de Vinci et Jeanne d'Arc de Montaigu

L'organisateur principal est le Département de la Vendée.

**MODALITES D'INSCRIPTIONS 2016-2017**

Depuis 2014, le Département de la Vendée a souhaité mettre l'accent sur la dématérialisation des inscriptions aux transports scolaires. Afin de poursuivre cet effort, les inscriptions 2016-2017 se font sur le site du Département **depuis le 9 mai 2016** : [www.transport.vendee.fr](http://www.transport.vendee.fr)

A défaut de possibilité de connexion, des formulaires d'inscription "papier" pourront être adressés par courrier aux familles qui en feront la demande (au Conseil départemental : 02.51.34.46.66 ou auprès des référents locaux).

Les élèves bénéficiant déjà du transport scolaire en 2015-2016 et dont les inscriptions ont été effectuées en ligne reçoivent ces jours-ci un mail mentionnant leurs identifiants informatiques pour renouveler l'inscription. Les autres recevront un courrier.

Lors de l'inscription, il est demandé aux familles de sélectionner un point d'arrêt. Si elles ne connaissent pas le leur ou si elles ont des interrogations sur les lieux de ramassage des cars, elles peuvent prendre contact au plus vite avec l'A.I.F.R.

La clôture des inscriptions est fixée au **dimanche 19 juin 2016, date impérative**. Au-delà de cette date, une pénalité de **15 euros** sera appliquée.

**A noter** : Pour nous permettre d'améliorer l'information et la communication avec les familles, celles-ci sont invitées à porter une attention particulière à la fourniture d'un numéro de portable et d'une adresse mail valides.

**TARIFS ANNUELS DU TRANSPORT SCOLAIRE**

Une part importante du transport scolaire est prise en charge par la collectivité (Département, Communauté de Communes). Le reste à charge des familles est défini comme suit :

TARIFS 2016-2017 PAR ELEVE	PRIMAIRE (PS à CM2)	
	avec A.T.S.* <i>(L'Herbergement, Rocheservière, St-André-13-Voies, St-Philbert-de-Bouaine)</i>	sans A.T.S.* <i>(Mormaison, St-Sulpice-le-Verdon)</i>
Tarif normal	153 € (15,30 € / mois)	128 € (12,80 € / mois)
Tarif pour 3 <sup>ème</sup> enfant à charge	32 €	7 €

\* A.T.S. = Accompagnateur de Transport Scolaire : Adulte chargé d'accompagner les élèves sur le temps du transport scolaire. Dispositif non obligatoire mis en place sur le territoire au cas par cas.

**CONTACTS**

**COORDINATION** : Sophie GUILBAUD – A.I.F.R. : Maison de l'Intercommunalité - 21 rue du Péplu – 85620 Rocheservière - Tél. 02 51 31 15 75 – [aifr.transportscolaire@orange.fr](mailto:aifr.transportscolaire@orange.fr) - mardi et jeudi journée et mercredi matin.

REFERENTS BENEVOLES PAR COMMUNE	Primaire
St-Sulpice-le-Verdon	Laurence GAUTHIER
L'Herbergement	Nadège ROUSSEAU
Rocheservière	Contacteur l'A.I.F.R.
Mormaison	Sophie YOU
St-André-Treize-Voies	Cathy FRAPPIER
St-Philbert-de-Bouaine	Laurence POGU
	Emmanuelle LE MOING